

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2022

L'an deux mil vingt deux, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champdôtre, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, Mme RICHON Hélène, M. SORDEL Philippe

Procuration(s) :

M. URSO Vincent donne pouvoir à M. MAGDELAINE Philippe, M. SORDEL Sébastien donne pouvoir à M. SORDEL Philippe

Etai(ent) absent(s) :

Mme GOMEZ Delphine, Mme JACQUOT Florence, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation

18/02/2022

N°05/2022 : RODP GRT GAZ 2021

Date d'affichage

18/02/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/02/2022

et publication du :

24/02/2022

VU le décret 2007-606 du 25 avril 2007 relatif au versement de la redevance d'occupation du domaine public communal,
CONSIDERANT l'étendue du domaine de GRT GAZ sur le domaine public de CHAMPDOTRE en 2021, DN 150 PMS-E 58,8, dont la longueur totale de canalisation de transport de gaz naturel traversant la commune est de 1 551 mètres ;

CONSIDERANT la proposition de calcul de GRT GAZ ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** pour l'année 2021 la redevance, qui s'établit comme suit :

$(0,10 \times (0,035 \text{ €} \times 1551) + 100 \text{ €}) \times 1,27$ soit = **133,89 €**.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent et est chargé d'émettre les titres correspondant à GRT GAZ Direction Financière 10, Rue Pierre SEMARD – CS 50329 - 69363 LYON CEDEX 07.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDOTRE
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Mairie de CHAMPDÔTRE 42 Grande Rue 21 130 CHAMPDÔTRE

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-212101380-20220224-05_2022-DE